

## MAIRIE de VILLEGLY

### COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 12 AVRIL 2021

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 12 avril 2021 à 20 h 00, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT – POUSSE – GREFFIER – MAURY – SANCHEZ – COULONVAL – BROUSSE – MARCAILLOU – AZEMA – LEVEJAC – SALANDINI – BELUCHE.

Absents excusés : MM. FOURES – DUVERT.

En préambule à cette séance, le Conseil Municipal reçoit Mme Françoise NAVARRO-ESTALLE et M. Alain GINIES, conseillers départementaux du canton qui ont présenté les politiques menées par le département et leurs actions sur le canton.

Cette rencontre était prévue suite au renouvellement du Conseil Municipal pour permettre aux nouveaux élus de se familiariser avec l'organisation administrative et politique du département.

Après leur départ, M. le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

#### - FISCALITE 2021 : VOTE DES TAUX.

M. le Maire expose à ses collègues que suite à la réforme de la fiscalité locale et la suppression de la taxe d'habitation, les deux ressources fiscales de la commune sont les taxes foncières bâties et non bâties.

Afin de compenser budgétairement la suppression de la taxe d'habitation, les communes bénéficient de la fiscalité foncière du département.

Ainsi, le nouveau taux est la somme de celui de la commune avec celui du département.

Pour 2020, le taux communal était de 37.86 % et le taux départemental de 30.69 %.

Les nouveaux taux sont :

- Foncier bâti : 68.55 %
- Foncier non bâti : 144.35 %

M. le Maire propose de ne pas les augmenter et de rester sur les bases de la fiscalité de 2020.

Accord unanime du conseil municipal.

#### - BUDGET 2021.

M. le Maire évoque la suppression du budget du lotissement qui est soldé ainsi que celui du CCAS. La commune n'aura qu'un seul budget M14.

Il donne ensuite lecture, article par article, des prévisions budgétaires et des propositions financières établies par la commission des finances élargie.

Le budget se récapitule comme suit :

##### - Dépenses de fonctionnement :

Les prévisions de dépenses de fonctionnement se décomposent comme suit :

- Charges à caractère général : 264 500 €
- Stabilisation des charges de personnel : 441 100 €
- Autres charges diverses : 113 300 €
- Charges financières : 32 000 €
- Charges exceptionnelles : 0
- Dépenses imprévues : 51 100 €

Certaines décisions ont fait l'objet de vote particulier comme :

- Un prélèvement de 394 497 € sera affecté en section d'investissement afin de financer les dépenses d'investissement.

Accord unanime du conseil municipal pour toutes les décisions.

- Recettes de fonctionnement :

- Les recettes de fonctionnement sont constituées principalement par :
- Atténuation de charges : 2 000 €,
- Produits de service : 51 250 €,
- Impôts et taxes : 617 930 €,
- Dotations, subventions, participations : 252 640 €,
- Autres produits de gestion courante : 97 200 €,
- Produits exceptionnels : 101 700 €,

et de l'excédent de fonctionnement antérieur reporté de 173 747 €.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- Les dépenses d'investissement tiennent compte des opérations suivantes :

- Informatisation mairie
- Gros travaux voirie
- Gros travaux bâtiments
- Extension bâtiments communaux
- Conformité éclairage public
- Terrain de foot
- Gros travaux école primaire
- Rénovation énergétique salle polyvalente
- Chaudière école primaire
- Vidéo protection
- Cadre de vie 2021
- Remise en état équipements publics
- Révision générale P.L.U.
- Garages communaux
- Restauration de l'Eglise
- Acquisition divers terrains
- City park

- Recettes d'investissement :

La partie recettes se compose principalement du remboursement de la TVA 2020 (137 150 €), des subventions (484 252 €) et du virement de la section de fonctionnement (394 497 €) ainsi que de l'excédent de fonctionnement (254 901 €).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget 2021 ainsi présenté, selon les grandes lignes suivantes :

Section de fonctionnement : 1 296 497 €

Section d'investissement : 1 287 300 €

Dans le cadre de ce budget, M. BENOIT chargé du dossier présente le programme « Voirie 2021 » préparé par le S.I.C. de La Redorte pour un montant de 120 000 €.

M. le Maire rappelle que ce financement est réalisé par emprunt contracté par le S.I.C. et fiscalisé.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- ACHAT TERRAINS.

M. le maire informe ses collègues que les héritiers ROUFFINEAU ont donné leur accord pour la vente au profit de la commune des parcelles AD n° 118, AS n° 20, AS n° 21.

Accord du Conseil Municipal.

- EMPRUNT SIC : REGULARISATION.

M. le Maire rappelle à ses collègues que lors de l'élaboration du budget 2020, le conseil municipal dans sa séance du 20 juillet 2020 a approuvé le programme de voirie du S.I.C. pour un montant de 160 000 €.

La délibération correspondante n'ayant pas été établie en son temps, il propose une délibération de régularisation sollicitée par le S.I.C.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- **QUESTIONS DIVERSES.**

M. le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour débattre de questions non prévues à l'ordre du jour.

Accord du conseil municipal.

Il s'agit de :

- Utilisation de l'espace du complexe sportif à titre privé.

M. le Maire informe ses collègues qu'il a été saisi par des particuliers qui sollicitent les installations du complexe sportif dans le cadre de la célébration de leur mariage.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande, considérant que ces installations ne sont pas adaptées pour des manifestations privées mais exclusivement réservées pour des activités associatives.

- Participation au Journal des Maires de l'Aude.

M. le Maire fait part à ses collègues d'une demande de participation financière à l'élaboration du recueil réalisé par l'association des Maires de l'Aude, suite au renouvellement du Conseil Municipal.

Au regard du montant excessif des participations, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

- R.D. 37 route de Villegly Bagnoles.

M. le Maire informe ses collègues que les travaux de remise en état de cette voie reliant Villegly à Bagnoles le long de la Clamoux seront réalisés par la création d'une voie nouvelle.

Les travaux sont réalisés à l'initiative du Syndicat Mixte Aude Centre.

A l'issue des travaux, cette voie sera classée dans le domaine public de chaque commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 21 H 40.

Le Maire,

Alain MARTY

